



2023-02

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE de BLAVOZY**

Nombre de membres : L'an deux mil vingt-trois le 09 janvier à 18h45  
En exercice : 19 Le Conseil Municipal de la Commune de BLAVOZY  
Présents : 18 dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie,  
Votants : 19 sous la présidence de M. PAILLON Franck, Maire.

Date de la convocation : 03/01/2023

Présents : Franck PAILLON, Michel BEGON, Danièle VALLERY,  
Christine SIMON, Serge ABOULIN, Raymonde HABOUZIT,  
Patrice LHOSTE, Roland SEUX, Christiane PAUZON,  
Christian GIRARD, Sébastien GAGNE, Thierry SOLEILHAC,  
Anne-Marie TORE, Gilles AUDRAS, Bernadette PELISSIER,  
Valérie GAGNE, Sabine JOUVHOMME, Laëtitia PRADINES

Excusés :

Denis CLAMENS qui a donné procuration à Patrice LHOSTE

Secrétaire de séance : Danièle VALLERY

**OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION DEPARTEMENTALE AU TITRE DE L'APPEL A PROJETS « CAP 43 – Communes » : AMENAGEMENT DES ABORDS DU POLE SANTE**

**La présente délibération annule et remplace la délibération 2022-102  
du 28 NOVEMBRE 2022**

Monsieur le Maire rappelle la création d'un pôle de santé au sein du bourg de Blavozy. Cette réalisation devra être suivie de l'aménagement des espaces extérieurs alentours. Le projet consiste donc à créer des espaces dédiés au stationnement et des espaces verts, en travaillant sur l'aménagement de surface, les terrassements généraux, les réseaux, l'éclairage public, le mobilier, la signalisation...

Monsieur le Maire présente ensuite l'étude de faisabilité et l'état des dépenses prévisionnelles en indiquant que ce projet d'aménagement du centre bourg est éligible au dispositif de solidarité territoriale du Département de la Haute-Loire intitulé « CAP 43-Communes ». Le dispositif CAP43-Communes prend la forme de 3 appels à projets, avec un cumul possible des enveloppes des 2 premiers appels à projet pour financer un seul projet, soit 2 x 60 000 € selon la taille de la population municipale 2022.

Il demande au Conseil Municipal de l'autoriser à solliciter la subvention à ce titre pour l'aménagement des abords du pôle santé, au sein du bourg, sachant que :

- le coût total prévisionnel HT de la réhabilitation se décompose ainsi :

DESIGNATION	TOTAL HT
Travaux	408 000.00
Etudes, maîtrise d'œuvre	40 000.00
<b>TOTAL TRAVAUX HT</b>	<b>448 000.00</b>

.../...



2023-02

- le plan de financement se détaille comme suit :

DEPENSES HT	RECETTES	
448 000.00	DETR (40 %) :	179 200.00
	Département (27 %)	120 000.00
	AUTOFINANCEMENT (33 %) :	148 800.00
	<b>TOTAL RECETTES :</b>	<b>448 000.00</b>

- le projet sera inscrit au budget général de l'année 2023,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ADOpte** le plan de financement ci-avant exposé ;
- **SOLLICITE** une subvention auprès du Département de la Haute-Loire, au titre de l'appel à projets « CAP 43- Communes » ;
- **CHARGE** monsieur le Maire de déposer le dossier de demande de subvention dûment complété, d'entreprendre toute démarche et signer tout document nécessaire à la concrétisation de ce projet.

Le Maire,  
Franck PAILLON



Fait et délibéré le 09/01/2023  
Pour extrait certifié conforme

La secrétaire de séance,  
Danièle VALLERY

